COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 15 mai 2023

CREATION DU BUDGET DU LOTISSEMENT PARK MEIN

Le projet de lotissement Ecoquartier, situé rue de l'Aber Ildut, nécessite l'ouverture de crédits. Ils vont notamment permettre de régler l'acquisition des terrains, les honoraires du géomètre et par la suite les travaux de réalisation. Il est donc nécessaire d'adopter le budget de lotissement, qui est un budget annexe étant donné son caractère industriel et commercial.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver la création d'un lotissement communal, qui sera dénommé « Park Mein »,
- D'approuver la création d'un budget de comptabilité M57 dénommé budget annexe du lotissement « Park Mein », ce budget sera assujetti à la TVA
- D'approuver le budget tel qu'il leur a été présenté, s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 633 954,62 € en section de fonctionnement et à la somme de 628 449,62 € en section d'investissement.

Le début des travaux d'aménagement est prévu en juin.

PRET RELAIS

Pour couvrir les frais déjà engagés, et à venir, et en attendant la vente des lots, il est nécessaire de prévoir la réalisation d'un emprunt. Trois établissements bancaires ont été consultés (Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole).

Après avoir pris connaissance des différentes propositions faites par les établissements de crédit interrogés en vue de la réalisation d'un prêt relais court terme de 300 000 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De retenir l'offre du Crédit Agricole pour un crédit relais de 300 000 € d'une durée de 36 mois au taux fixe de 3,67%, avec différé d'amortissement de 33 mois,
- D'autoriser Monsieur le Maire à le contracter auprès de l'établissement bancaire.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES LOTS ET FIXATION DES PRIX

Dans le cadre de la commercialisation du lotissement, il est envisagé de privilégier les primo-accédant et notamment les jeunes couples avec enfants pour permettre le maintien des effectifs dans l'école. Les critères d'attribution retenus devront être précisés dans un règlement d'attribution des lots. Ceux-ci devront être approuvés par délibération du conseil municipal, après analyse.

La liste des dépenses relatives à la réalisation du lotissement étant connue, le prix de vente des lots peut donc être fixé. Celui-ci avoisinera 100 € le mètre carré pour équilibrer le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de retenir la proposition de prix des 14 lots, allant de 31500 à 51300 €.

TRAVAUX DE DESSERTE BASSE TENSION - ECLAIRAGE PUBLIC - FRANCE TELECOM

Dans le cadre de la réalisation des travaux de viabilisation, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Brélès. Cela permettra de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la Commune au SDEF pour la réalisation de la viabilisation Basse tension, Eclairage public et télécommunications. Une délibération autorisant le maire à signer cette convention doit être prise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le projet de réalisation des travaux pour l'Eco Quartier rue de l'Aber Ildut. Le montant total est estimé à 117 791,41 €. Le SDEF finance à hauteur de 45 968,26€.
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 75 422,97€,
- Autorise le Maire à signer la convention de maitrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

Les travaux qui se dérouleront au niveau du rond point, sont prévus cet été, et dureront 2 semaines.

ACHAT D'UNE STRUCTURE DE JEUX

Les enfants du CMJ ont fait une demande d'installation d'un jeu extérieur de type Tyrolienne. Un devis pour la fourniture et la pose d'un téléphérique a été demandé à la Société MECO. Le Conseil Municipal est sollicité pour donner son avis sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour, de retenir la proposition de la société MECO pour la fourniture d'un téléphérique en pente pour un montant HT de 7 320,00 €, soit 8 784,00 € TTC. La pose sera assurée par les employés municipaux.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DU DPD

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) fournit un cadre de conformité modernisé en matière de protection des données en Europe. Les délégués à la protection des données (DPD) sont au cœur de ce nouveau cadre juridique pour faciliter la conformité avec les dispositions du RGPD.

La fonction de DPD peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement. Le Centre de Gestion du Finistère propose ce service aux collectivités et établissements du département.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entrera (entré) en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Approuve la désignation du Centre de gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données,

Approuve les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29 au coût de 1 100,00 €/an,

Autorise le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION

L'association « Le Clos de Brélès » vient d'être créée. Elle a pour but de gérer le fonctionnement du jardin partagé, qui se trouve derrière l'école. Pour pouvoir financer ses premiers achats, il est proposé d'octroyer une subvention de démarrage. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour, d'octroyer une subvention d'un montant de 100,00€.

+++++++++++++

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance close.